

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DANO PARQUET SARL**, Avenue Victor-Ruffy 33,
1012 Lausanne

2. Déclaration de faillite: 17.05.2018

3. Suspension de faillite: 27.06.2018

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.07.2018

5. Avance de frais: CHF 3'500.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmenti-
onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.11
1014 Lausanne

04333937